

PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La société

SAS au capital de _____, immatriculée au RCS de _____ sous le numéro _____, dont le siège est situé au _____, dûment représentée par son Président.

D'UNE PART

ET :

Madame

Née le _____ à _____
De nationalité française

Monsieur

Né le _____ à _____
De nationalité française

Demeurant ensemble au _____ - _____

D'AUTRE PART

IL A ETE RAPPELE QUE :

Suivant le bon de commande du _____ avril 2021, Madame _____ ép. _____ et Monsieur _____ ont commandé auprès de la société _____ la fourniture et l'installation composées de 10 panneaux photovoltaïques.

La valeur totale de cette commande était fixée à 23.900€ et a été réglée à la société _____ par le crédit affecté souscrit le 05 mai 2021 par Madame _____ ép. _____ et Monsieur _____ auprès de la société _____

Les travaux de pose de l'installation ont été réalisés au domicile de Madame _____ ép. _____ et Monsieur _____ mai 2021, date à laquelle ils en ont prononcé la réception sans réserve.

Par la suite, Madame _____ ép. _____ et Monsieur _____ ont élevé une contestation portant sur le discours commercial, le montant des aides et les contestations habituelles fondées sur le code de la consommation.

Désireux néanmoins d'éviter les coûts, les délais et les aléas inhérents à tout contentieux, les parties ont engagé des discussions pour donner une solution amiable à leur différence. C'est dans ces conditions que les parties se sont rapprochées et ont décidé, au terme de discussions et de concessions réciproques, de mettre un terme amiable et définitif à leur différent au moyen des présentes.

A ce titre, les Parties déclarent et reconnaissent que la négociation ayant précédé la conclusion du Protocole a été conduite de bonne foi et avoir bénéficié, pendant la phase précontractuelle de négociations, de toutes les informations nécessaires et utiles pour leur permettre de s'engager en toute connaissance de cause et s'être mutuellement communiqué toute information susceptible de déterminer leur consentement et qu'elles pouvaient légitimement ignorer.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} – Concession de la société _____ :

1 – Au regard de la contestation formulée par Madame _____ ép. _____ et Monsieur _____, mais sans que cela ne vaille reconnaissance de son bien-fondé, la société _____, accepte de leur verser, à titre commercial, une somme globale, forfaitaire et transactionnelle de DOUZE MILLE EUROS TTC (12.000 € TTC).

Cette somme sera réglée par virement à la signature des présentes.

2 – La société _____ restera tenue des garanties, légales et contractuelles, pendant toute la durée de celles-ci et qu'elle devra répondre favorablement et avec diligence à toute demande d'intervention de Madame _____ ép. _____ et Monsieur _____, au titre du service après-vente, vérification technique de leur installation ou de constat d'un désordre de nature décennale.

Article 2 – Maintien des obligations de Madame _____ **ép.** _____ **et Monsieur** _____ **au titre du contrat de crédit affecté du 05 mai 2021 :**

En conséquence de l'article précédent, actant des concessions réalisées par la société _____ Madame _____ ép. _____ et Monsieur _____ s'engagent à continuer de respecter son obligation d'emprunteur et de poursuivre le remboursement du crédit affecté qui lui a été consenti par la société _____ et ce jusqu'à son terme.

Article 3 – Concession de Madame _____ **ép.** _____ **et Monsieur** _____

En conséquence de ce qui précède, et sous réserve de la bonne exécution des présentes, Madame _____ ép. _____ et Monsieur _____ déclare être entièrement rempli des droits qu'il tient des relations factuelles et juridiques ayant existé avec la société _____ dans le cadre de l'exécution du contrat de vente du 29 avril 2021.

Aussi Madame _____ ép. _____ et Monsieur _____ déclare n'avoir plus aucune prétention à l'encontre de la société _____ et renoncent à toute prétention et à toute action, de quelque nature que ce soit, actuelle ou à venir dont le présent protocole serait la cause, l'objet ou l'occasion.

Madame _____ ép. _____ et Monsieur _____ renonce expressément à contester auprès de la société _____ la conformité du contrat de vente du 29 avril 2021, la régularité de l'opération, ainsi que la rentabilité et la conformité de leur installation.

Article 4 – Indivisibilité – Réitération des engagements :

En tant que de besoin, les Parties affirment que chacune des stipulations des présentes est déterminante de leur accord et engagement respectif, que toutes les dispositions qui y sont contenues sont liées et qu'en conséquence, l'inexécution volontaire de l'une quelconque d'entre elle aura pour effet de paralyser dans ses effets l'ensemble de ce qui constitue l'accord des Parties et autorisera celle à qui cette inexécution sera opposée à se soustraire à ses propres engagements.

Article 5 – Renonciation à recours :

Sous réserve de la parfaite exécution du protocole d'accord, les Parties renoncent réciproquement à toute action née ou à naître, notamment en recherche de responsabilité ou demande d'indemnisation consécutive aux liens qu'elles ont noués et pour quelque raison que ce soit.

Article 6 – Confidentialité :

Les parties s'engagent à respecter la confidentialité des présentes. Elles ne pourront, sans aucun autre prétexte qu'une procédure judiciaire, s'en dessaisir et ne pourront utiliser aucune des informations résultant des présentes.

A titre exceptionnel, dans l'hypothèse de l'inexécution de ses engagements par l'une des parties, les autres parties pourront alors se prévaloir du protocole transactionnel en justice.

Article 7 – Autorité de la chose jugée :

D'un commun accord entre les soussignées, la présente transaction est soumise expressément aux dispositions des articles 2044 et 2052 du Code Civil sur les transactions et l'article 2052 du même Code prévoyant que le présent accord a, entre les parties, l'autorité de la chose jugée en dernier ressort et ne peut être attaqué pour cause d'erreur de droit, ni pour cause de lésion.

Les Parties déclarent que le présent accord transactionnel reflète le résultat des discussions préalables entre elles et déclarent avoir disposé de tout le temps nécessaire à son étude, sa négociation et sa signature.

Elles reconnaissent avoir apprécié sa nature et sa portée et s'engagent à l'exécuter de bonne foi.

Article 8 – Consentement :

Les parties déclarent, chacune pour ce qui la concerne, que leur consentement à la présente convention est libre et traduit leur volonté éclairée.

Elles reconnaissent qu'elles ont disposé d'un délai de réflexion suffisant pour apprécier l'étendue et les conséquences de la présente convention.

Article 9 – Droit applicable – Litiges :

Le présent Protocole est soumis au droit français.

Toute contestation pouvant s'élever à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du présent protocole sera soumise à la Loi française et à la connaissance des juridictions situées dans le ressort de la Cour d'appel de DOUAI.

Fait en deux exemplaires originaux,

A

Le 04/09/2023

La société

(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et Approuvé, bon pour transaction ».

Lu et approuvé, bon pour transaction

T

Té

Madame

(2) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et Approuvé, bon pour transaction et renonciation à toute instance en cours ou ultérieure ».

Lu et approuvé, Bon pour transaction et renonciation à toute instance en cours ou ultérieure.

Le 1^{er} sept 2023

Monsieur

(2) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et Approuvé, bon pour transaction et renonciation à toute instance en cours ou ultérieure ».

Lu et Approuvé, Bon pour transaction et renonciation à toute instance en cours ou ultérieure. Le 01.09.2023.